



## Travail et congés

-----  
Par Mmr63

Bonjour , je suis actuellement salarié d'une entreprise de carrosserie peinture cependant je pose ma démission le 4 avril et mon préavis et de 1 mois

L'entente avec mon employeur est très compliqué suite à ma démission

J'ai souscrit un voyage en Crète avec ma famille et d'autres membres de l'entreprise via le comité d'entreprise c'est un voyage organisé que nous avons payés

Mon employeur ma refusé mes congés une semaine du 27 au 4 mai alors que je ferai encore partie de l'entreprise et ma clairement dit qu'il ferait tout pour pas que je parte en voyage

Du coup je ne sais pas quoi faire , a t'il le droit de me refuser mes congés alors qu'il savais très bien depuis novembre que je partez en voyage organisé

Cordialement

-----  
Par janus2

Bonjour,

Votre employeur a le droit de modifier, voir de supprimer, vos congés jusqu'à un mois avant le départ. Il semble qu'il soit dans les temps.

-----  
Par hideo

Si vous avez souscrit une assurance annulation ,elle devrait pouvoir jouer dans ce cas là.Contactez votre agence de voyage .